

ALTERNANCE

Des aides à l'embauche jusqu'à fin 2023 !

Le Gouvernement affirme son soutien à l'alternance en annonçant le versement d'une aide d'un montant de 6 000 € à toutes les entreprises, pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2023.



Ce dispositif vise trois objectifs :

Susciter l'engagement des entreprises en les soutenant dès la première année dans le projet de recrutement en alternance ;

Favoriser l'embauche d'apprentis sur les niveaux bac ou inférieurs et dans les plus petites entreprises ;

Rendre le dispositif plus lisible pour les jeunes et leurs employeurs.

L'alternance au Cnam, qu'est-ce que c'est ?

Un **suivi et un accompagnement** assurés par une **équipe « alternance » dédiée** ;

Des formations **de bac +2 à bac +5** assurés par des intervenants experts dans leur domaine et en activité ;

Plus de 150 entreprises partenaires et 150 alternants ;

Des filières attractives : **Informatique et cybersécurité, génie civil et BTP, marketing digital, immobilier, ressources humaines,...**

> ALTERNANCE

2023

Aides à l'embauche



**Je consulte
la rubrique dédiée**

